PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Arrêté
portant constitution de la commission de conciliation de Vaucluse en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

LE PREFET DE VAUCLUSE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 132-14 et R. 132-10 et suivants ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires du 30 septembre 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du collège des élus en date du 6 octobre 2020

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Christian GUYARD, Secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture de VAUCLUSE ;

ARRÊTE :

Article 1er : La commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme est composée ainsi qu'il suit :

Collège des élus communaux :

- M. Jean-François LOVISOLO, maire de La Tour d'Aigues
  Suppléant : M. Gérard BORGO, maire de Loriol du Comtat

- M. Thierry THIBAUD, maire de Savoillans
  Suppléant : M. Nicolas PAGET, maire de Courthézon

- Mme Corinne TESTUD-ROBERT, maire de Visan
  Suppléant : Mme Sandrine RAYMOND, maire de Saint-Pierre-de Vassols

- M. Joël BOUFFIES, maire de Villedieu
  Suppléant : M.Christophe REYNIER DUVAL, maire de Caderousse

- M. Christian Peyron, maire de Mondragon
  Suppléant : M. Louis DREY, maire de Piolenc

- M. Pascal RAGOT, maire de Bonnieux
  Suppléant : M. Michel PARTAGE, maire de la Bastidonne

Collège des personnes qualifiées :

- M. Jean Paul CASSULO, architecte
  Suppléant : M. Vincent GLEYZE, architecte

- M. Jean-Pierre GAUTRY, urbaniste
  Suppléant : M. Christian LUYTON, urbaniste

- Mme Laure CASANOVA ENAULT, maître de conférence en géographie
  Suppléant : M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, professeur des universités en géographie

- M. Philippe LE MANER, paysagiste
  Suppléant : Mme Gloria SIRE, ingénieure paysagiste

- M, Jacques VICTOR PAGET, compétence en matière de commerce et environnement
  Suppléant : Mme Nicole BERNARD, compétence en aménagement du territoire et biodiversité

- M. Luc CRESPO, compétence en matière d'urbanisme opérationnel et commercial
  Suppléant : Mme Claire CORNU, architecte urbaniste

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Avignon, le 13 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

Christian GUYARD